

contrat de saillie
JOHNNY

Saison de monte 20..... – Monte en main

Vendeur :

David Néri – Haras d'Epona /Poney club au 2d –Domaine de Combassat – 63270 Busséol
tel. 06 99 76 63 63 - au2d@domaine-de-combassat.org - www.domaine-de-combassat.org

Acheteur :

Nom : Prénom :
.....

Adresse :
CP/Ville :

Téléphone : E-mail :
.....

Réservation d'une carte de saillie 20..... pour la jument :

Par.....et
par.....

Nom : N° SIRE :
.....

Race : Année de naissance :
.....

Conditions de monte :

- Les juments présentées à la saillie doivent être accompagnées de leur livret SIRE.
- Les juments non suitées sont priées de présenter un certificat négatif pour la métrite contagieuse.
- Paiement à la réservation par chèque de **150 € H.T** établi à l'ordre du propriétaire de l'étalon et joint au présent contrat.
- En cas de viduité de la jument, et sauf cas de force majeure, la saillie est reportée gratuitement l'année suivante sur présentation d'un certificat vétérinaire avant le 1^{er} octobre 20.....(hors frais d'étalonnier)
- L'attestation de saillie ne sera délivrée par le vendeur qu'après le règlement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur.
- Les frais de pension et de suivi gynécologique sont à la charge de l'acheteur.

La jument sera saillie en main au Haras d'Epona chez M David Néri,
Domaine de Combassat – 63270 Busséol – tel. 06 99 76 63 63

Fait à Le / /

L'acheteur, Le Vendeur,
(signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)